

res dans le sein du conseil municipal, s'ils peuvent permettre à un préfet, à un ministre de donner ainsi la loi. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. — M. le ministre de l'intérieur a la parole.

M. LEPÈRE, ministre de l'intérieur. — J'ai en effet, accepté pour aujourd'hui la question que l'honorable M. Brame vient de me poser à la tribune; je l'accepte et j'y ai répondu, et à ce moment, j'entendais pour la première fois M. Brame me parler de l'affaire dont il vient de vous entretenir. (Interruptions à droite.)

M. GEORGES BRAME. — Il y a huit jours que j'ai eu l'honneur d'en entretenir M. le ministre.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Je me suis fait immédiatement présenter le dossier et j'ai reconnu, ce que j'ai d'ailleurs annoncé tout à l'heure à l'honorable M. Brame, que la question n'avait plus d'objet. (Rires à droite.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Ce tribunal ne pouvait prendre d'autre décision dans la circonstance que rappeler M. Brame. Cependant on s'est pourvu devant le conseil d'Etat.

C'est ici que les reproches se font jour; on s'élève contre le retard apporté à fonder les explications de l'Etat sur le pourvoi du conseil d'Etat. On n'a même pas craint de dire que l'administration centrale s'est prêtée à des amoindrissements. Si M. Brame avait pu parcourir le dossier de l'affaire, lire les lettres émanées de l'administration centrale, il aurait vu, pas plus dans cette affaire que dans toutes les autres, l'administration d'apporter de négligence. (Oh ! oh ! à droite.)

M. JANTIER DE LA MOTTE (Bure). — Alors, c'est l'administration préfectorale qui est en cause.

M. LE MINISTRE. — Je lui dirai par exemple que le 24 mai, — le jour où l'honorable préfet du Nord me faisait savoir que l'affaire envoyée aujourd'hui avait été tranchée par la démission de M. Desmons, — ce jour-là, M. le préfet me rappelait que le 18 novembre, une dépêche avait été adressée au ministre de l'intérieur à la préfecture du Nord. Or, c'est le 16 novembre, a dit M. Brame, que la déclaration a été portée au ministre de l'intérieur. Le 14, immédiatement, le dossier suivait la dépêche.

Cette même lettre du 14 mai constate que le ministre de l'intérieur s'est parties des lettres datées du 29 janvier, du 8 mars et du 20 avril. (Interruptions à droite.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Cela prouve que c'est un fameux préfet.

M. LE MINISTRE. — Par conséquent, à chaque instant, l'administration centrale a renouvelé ses efforts pour hâter la solution de cette affaire. (Rumeurs ironiques à droite.)

Mais, dit M. Brame, pourquoi n'avez-vous pas destitué le maire qui avait été nommé illégalement conseiller municipal ? Et comment, messieurs, le ministre de l'intérieur aurait-il pu se dispenser de destituer le maire ? Est-ce qu'il ne convenait pas d'attendre, avant tout, que l'annulation de l'élection comme conseiller municipal eût été prononcée ? (Interruptions à droite.)

A gauche. — C'est évident !

M. LE MINISTRE. — Etait-il possible, tant que le tribunal compétent n'avait point statué, d'intervenir en quel que ce fût et de quelque manière que ce fût, dans un acte complètement illégal ? (Nouvelles interruptions à droite.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

que M<sup>me</sup> Deval, sœur de M. Desmons, étant morte sans enfants, en 1868, il existait plus de lien d'affinité entre M<sup>me</sup> Deval et Desmons, qu'entre M<sup>me</sup> Deval et Desmons.

Cela, messieurs, peut ne point valoir, au point de vue juridique; mais il n'en est pas moins vrai que les paroles qu'a prononcées M. Brame ne vous ont pas données une suffisante idée de l'objection qui avait été produite.

M. LE MINISTRE. — La loi est formelle !

M. LE MINISTRE. — La loi est formelle, je n'en disconviens pas; toujours est-il que le litige sur la question d'état a été élevé, et qu'il a fallu le faire trancher par le tribunal de première instance de Lille et par la cour d'appel de Douai.

Eu même temps que cette instance était poursuivie pour l'annulation de l'élection de M. Desmons comme conseiller municipal, l'instance s'est ouverte, et M. Desmons a comparu devant le conseil de préfecture, qui s'est déclaré incompétent.

Ce tribunal ne pouvait prendre d'autre décision dans la circonstance que rappeler M. Brame. Cependant on s'est pourvu devant le conseil d'Etat.

C'est ici que les reproches se font jour; on s'élève contre le retard apporté à fonder les explications de l'Etat sur le pourvoi du conseil d'Etat. On n'a même pas craint de dire que l'administration centrale s'est prêtée à des amoindrissements. Si M. Brame avait pu parcourir le dossier de l'affaire, lire les lettres émanées de l'administration centrale, il aurait vu, pas plus dans cette affaire que dans toutes les autres, l'administration d'apporter de négligence. (Oh ! oh ! à droite.)

M. JANTIER DE LA MOTTE (Bure). — Alors, c'est l'administration préfectorale qui est en cause.

M. LE MINISTRE. — Je lui dirai par exemple que le 24 mai, — le jour où l'honorable préfet du Nord me faisait savoir que l'affaire envoyée aujourd'hui avait été tranchée par la démission de M. Desmons, — ce jour-là, M. le préfet me rappelait que le 18 novembre, une dépêche avait été adressée au ministre de l'intérieur à la préfecture du Nord. Or, c'est le 16 novembre, a dit M. Brame, que la déclaration a été portée au ministre de l'intérieur. Le 14, immédiatement, le dossier suivait la dépêche.

Cette même lettre du 14 mai constate que le ministre de l'intérieur s'est parties des lettres datées du 29 janvier, du 8 mars et du 20 avril. (Interruptions à droite.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Cela prouve que c'est un fameux préfet.

M. LE MINISTRE. — Par conséquent, à chaque instant, l'administration centrale a renouvelé ses efforts pour hâter la solution de cette affaire. (Rumeurs ironiques à droite.)

Mais, dit M. Brame, pourquoi n'avez-vous pas destitué le maire qui avait été nommé illégalement conseiller municipal ? Et comment, messieurs, le ministre de l'intérieur aurait-il pu se dispenser de destituer le maire ? Est-ce qu'il ne convenait pas d'attendre, avant tout, que l'annulation de l'élection comme conseiller municipal eût été prononcée ? (Interruptions à droite.)

A gauche. — C'est évident !

M. LE MINISTRE. — Etait-il possible, tant que le tribunal compétent n'avait point statué, d'intervenir en quel que ce fût et de quelque manière que ce fût, dans un acte complètement illégal ? (Nouvelles interruptions à droite.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Nous ne faisons pas de bruit pour le plaisir d'en faire !

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions sont intolérables.

M. LE MINISTRE, s'adressant à la droite. — Je ne vous ai pas adressé d'injures... (Si ! si !) Je constate qu'il est impossible de me faire entendre. Voilà tout. (Applaudissements à gauche.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Vous avez dit que nous faisons du bruit pour le plaisir d'en faire. Nous n'avons pas envie de nous laisser insulter par vous !

M. LE MINISTRE. — Ce que j'ai dit le ministre est une insulte à la minorité de la Chambre ! (Bruit.)

Les faits sont prouvés: il n'a pu avoir son dossier au bout de plus de six mois, que lorsqu'il a su qu'une question allait lui être posée à la Chambre sur ce sujet. (Approbation à droite.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, de sa place. — C'est une erreur.

A droite. — A la tribune !

M. LE MINISTRE. — Le 9 avril, le préfet m'annonçait...

A droite. — A la tribune ! à la tribune !

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — J'ai le droit de parler de ma place avec l'autorisation de M. le président.

Nouveaux cris à droite. — A la tribune ! à la tribune !

M. LE MINISTRE. — Levez la séance, monsieur le président.

M. LE MINISTRE, à la tribune. — Messieurs, j'avais le droit de parler de ma place, puis que M. le président m'y autorisait, et si je monte à la tribune, c'est pour constater que vous voulez me forcer à monter, vous avez violé le règlement. (Très-bien ! très-bien ! à gauche. — Dénégations à droite.)

Un membre à droite. — On voulait vous entendre.

M. LE MINISTRE. — Je n'ai qu'un mot à répondre au membre croit qu'il faut exposer le bled de la liste des produits sur lesquels on demande un droit d'entrée.

M. Warteille-Boniface appuie ce vote. M. Hellin le combat. M. Desprez réclame un traitement égal pour l'industrie et l'agriculture.

Après l'échange de nombreuses observations, le congrès maintient les décisions prises dans la séance du 23 mars en ce qui concerne tous les produits de l'agriculture.

M. Mariage, membre du Comité central des fabricants de sucre, prend la parole sur la question des sucres.

Il propose les conclusions ci-après: «Après le règlement de la taxe intérieure des sucres et de la taxe d'exportation excessive et constitue une entrave à la consommation.

«Surtaxé suffisante sur les sucres et autres étrangers, pour compenser les primes plus ou moins déguisées dont ceux-ci jouissent chez eux.

«Maintien dans le tarif général de l'assimilation, à l'entrée en France, des poudres blanches aux raffinés.

«Après l'échange de nombreuses observations, le congrès maintient les décisions prises dans la séance du 23 mars en ce qui concerne tous les produits de l'agriculture.

M. Mariage, membre du Comité central des fabricants de sucre, prend la parole sur la question des sucres.

Il propose les conclusions ci-après: «Après le règlement de la taxe intérieure des sucres et de la taxe d'exportation excessive et constitue une entrave à la consommation.

«Surtaxé suffisante sur les sucres et autres étrangers, pour compenser les primes plus ou moins déguisées dont ceux-ci jouissent chez eux.

«Maintien dans le tarif général de l'assimilation, à l'entrée en France, des poudres blanches aux raffinés.

«Après l'échange de nombreuses observations, le congrès maintient les décisions prises dans la séance du 23 mars en ce qui concerne tous les produits de l'agriculture.

M. Mariage, membre du Comité central des fabricants de sucre, prend la parole sur la question des sucres.

Il propose les conclusions ci-après: «Après le règlement de la taxe intérieure des sucres et de la taxe d'exportation excessive et constitue une entrave à la consommation.

«Surtaxé suffisante sur les sucres et autres étrangers, pour compenser les primes plus ou moins déguisées dont ceux-ci jouissent chez eux.

«Maintien dans le tarif général de l'assimilation, à l'entrée en France, des poudres blanches aux raffinés.

«Après l'échange de nombreuses observations, le congrès maintient les décisions prises dans la séance du 23 mars en ce qui concerne tous les produits de l'agriculture.

M. Mariage, membre du Comité central des fabricants de sucre, prend la parole sur la question des sucres.

Il propose les conclusions ci-après: «Après le règlement de la taxe intérieure des sucres et de la taxe d'exportation excessive et constitue une entrave à la consommation.

«Surtaxé suffisante sur les sucres et autres étrangers, pour compenser les primes plus ou moins déguisées dont ceux-ci jouissent chez eux.

«Maintien dans le tarif général de l'assimilation, à l'entrée en France, des poudres blanches aux raffinés.

«Après l'échange de nombreuses observations, le congrès maintient les décisions prises dans la séance du 23 mars en ce qui concerne tous les produits de l'agriculture.

M. Mariage, membre du Comité central des fabricants de sucre, prend la parole sur la question des sucres.

Il propose les conclusions ci-après: «Après le règlement de la taxe intérieure des sucres et de la taxe d'exportation excessive et constitue une entrave à la consommation.

«Surtaxé suffisante sur les sucres et autres étrangers, pour compenser les primes plus ou moins déguisées dont ceux-ci jouissent chez eux.

«Maintien dans le tarif général de l'assimilation, à l'entrée en France, des poudres blanches aux raffinés.

«Après l'échange de nombreuses observations, le congrès maintient les décisions prises dans la séance du 23 mars en ce qui concerne tous les produits de l'agriculture.

M. Mariage, membre du Comité central des fabricants de sucre, prend la parole sur la question des sucres.

Il propose les conclusions ci-après: «Après le règlement de la taxe intérieure des sucres et de la taxe d'exportation excessive et constitue une entrave à la consommation.

«Surtaxé suffisante sur les sucres et autres étrangers, pour compenser les primes plus ou moins déguisées dont ceux-ci jouissent chez eux.

«Maintien dans le tarif général de l'assimilation, à l'entrée en France, des poudres blanches aux raffinés.

«Après l'échange de nombreuses observations, le congrès maintient les décisions prises dans la séance du 23 mars en ce qui concerne tous les produits de l'agriculture.

M. Mariage, membre du Comité central des fabricants de sucre, prend la parole sur la question des sucres.

Il propose les conclusions ci-après: «Après le règlement de la taxe intérieure des sucres et de la taxe d'exportation excessive et constitue une entrave à la consommation.

Un boucher de la rue de Fontenoy, Auguste B... vient d'être frappé d'un procès-verbal pour avoir donné une mauvaise direction à la voiture qu'il conduisait et avoir frappé d'un fouet un cochon de la compagnie des Tramways.

Nous avons mentionné, dans un de nos derniers numéros une scène de brutalité dans laquelle un habitant de la rue de la Planchette-Trouée, Frédéric Dumortier, avait si violemment battu sa femme que la malheureuse avait dû être admise à l'hôpital. Dumortier a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille et a été condamné à trois mois de prison.

Dans la même audience, un ivrogne émérite, Jean Trokens, de Roubaix, a encouru une condamnation à huit jours de prison pour avoir mordu à la main un agent qui l'avait trouvé dormant, la nuit, sur un trottoir de la rue des Fleurs.

Le Petit Nord annonce qu'après des tentatives nombreuses et des efforts réitérés, la Société de gymnastique de Wazemmes a réussi à fonder, lundi dernier, une Société de gymnastique à Tourcoing. Le local de cette société est situé, 94, rue Nationale.

Une fête d'inauguration de ce local aura lieu dans les premiers jours de juillet.

Nous avons annoncé dernièrement que la Société des auteurs avait intenté un procès à M. Charles Decottignies, de Lille, à propos d'une soirée de bienfaisance pour laquelle on n'avait pas payé les droits d'auteurs. La société réclamait 150 fr. de dommages-intérêts, l'affaire est venue mercredi devant le tribunal correctionnel de Lille. La Société des auteurs a été déboute de sa demande et condamnée à tous les frais et dépens.

On travaille activement sur la place de la République, à Lille, aux préparatifs de la fête fédérale de gymnastique qui doit avoir lieu dimanche et lundi. Les tribunes sont dressées, on dispose les portiques et les engins, qui occuperont toute l'étendue de la place.

On peut, dès maintenant, compter que mille gymnastes environ prendront part à cette grande solennité. C'est pour la première fois en France qu'il n'y aura donné d'assister à une fête de gymnastique aussi imposante.

Le comité d'organisation, puissamment aidé par la Ville, n'épargne rien pour en assurer le succès. Dimanche soir, une grande retraite aux flambeaux parcourra les principales rues.

On travaille activement sur la place de la République, à Lille, aux préparatifs de la fête fédérale de gymnastique qui doit avoir lieu dimanche et lundi. Les tribunes sont dressées, on dispose les portiques et les engins, qui occuperont toute l'étendue de la place.

On peut, dès maintenant, compter que mille gymnastes environ prendront part à cette grande solennité. C'est pour la première fois en France qu'il n'y aura donné d'assister à une fête de gymnastique aussi imposante.

Le comité d'organisation, puissamment aidé par la Ville, n'épargne rien pour en assurer le succès. Dimanche soir, une grande retraite aux flambeaux parcourra les principales rues.

On travaille activement sur la place de la République, à Lille, aux préparatifs de la fête fédérale de gymnastique qui doit avoir lieu dimanche et lundi. Les tribunes sont dressées, on dispose les portiques et les engins, qui occuperont toute l'étendue de la place.

On peut, dès maintenant, compter que mille gymnastes environ prendront part à cette grande solennité. C'est pour la première fois en France qu'il n'y aura donné d'assister à une fête de gymnastique aussi imposante.

Le comité d'organisation, puissamment aidé par la Ville, n'épargne rien pour en assurer le succès. Dimanche soir, une grande retraite aux flambeaux parcourra les principales rues.

On travaille activement sur la place de la République, à Lille, aux préparatifs de la fête fédérale de gymnastique qui doit avoir lieu dimanche et lundi. Les tribunes sont dressées, on dispose les portiques et les engins, qui occuperont toute l'étendue de la place.

On peut, dès maintenant, compter que mille gymnastes environ prendront part à cette grande solennité. C'est pour la première fois en France qu'il n'y aura donné d'assister à une fête de gymnastique aussi imposante.

Le comité d'organisation, puissamment aidé par la Ville, n'épargne rien pour en assurer le succès. Dimanche soir, une grande retraite aux flambeaux parcourra les principales rues.

On travaille activement sur la place de la République, à Lille, aux préparatifs de la fête fédérale de gymnastique qui doit avoir lieu dimanche et lundi. Les tribunes sont dressées, on dispose les portiques et les engins, qui occuperont toute l'étendue de la place.

On peut, dès maintenant, compter que mille gymnastes environ prendront part à cette grande solennité. C'est pour la première fois en France qu'il n'y aura donné d'assister à une fête de gymnastique aussi imposante.

Le comité d'organisation, puissamment aidé par la Ville, n'épargne rien pour en assurer le succès. Dimanche soir, une grande retraite aux flambeaux parcourra les principales rues.

On travaille activement sur la place de la République, à Lille, aux préparatifs de la fête fédérale de gymnastique qui doit avoir lieu dimanche et lundi. Les tribunes sont dressées, on dispose les portiques et les engins, qui occuperont toute l'étendue de la place.

On peut, dès maintenant, compter que mille gymnastes environ prendront part à cette grande solennité. C'est pour la première fois en France qu'il n'y aura donné d'assister à une fête de gymnastique aussi imposante.

Le comité d'organisation, puissamment aidé par la Ville, n'épargne rien pour en assurer le succès. Dimanche soir, une grande retraite aux flambeaux parcourra les principales rues.

On travaille activ